

**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

**Herausgeber:** Comité central de la Croix-Rouge

**Band:** 28 (1920)

**Heft:** 7

**Rubrik:** Nouvelles de l'activité des sociétés

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

semence de don de soi faisant lever de la sympathie, combien!

Le moment de la distribution des médailles a quelque chose d'amusant: MM. les docteurs ont l'air de se demander (le dévouement leur est si naturel!) en quoi ils ont bien pu la mériter. Mais les applaudissements qui crépitent leur en disent plus que de beaux discours. Les mêmes applaudissements suivent M<sup>lle</sup> Genand dont le bon sourire a dû apporter pas mal de réconfort à tous les fiévreux — je me suis laissé dire « qu'elle était partout à la fois »... M. le pasteur Porret reçoit sa médaille en rougissant de plaisir. Il le dit lui-même d'ailleurs, et pensa que les remerciements d'une dame exprimant la gratitude des nouveaux décorés, auraient un tour plus aimable... Nous ne nous gênons pas pour dire à M. Porret que toutes les dames ensemble seraient moins aimables que lui!

D'autres noms sont prononcés, soulevant des acclamations: M. le municipal Crot et M. Froidevaux, en particulier. Puis M. le D<sup>r</sup> de la Harpe dit, comme président et fondateur de la sous-section de la Croix-Rouge à Vevey, sa joie et même sa fierté de l'heure couronnant les efforts d'un enseignement qui eut toute sa

valeur au temps de l'épidémie. Cette cérémonie marque que la situation des samaritains est reconnue, mais ne doit pas marquer la fin de leur activité. La Croix-Rouge est dans une phase de transformation et les services des samaritains vont s'adapter au temps de paix, à la lutte contre la tuberculose, contre les maladies infectieuses, etc. Il lui faudra toujours plus le concours des bonnes volontés, des dévouements. Il lui faudra de nouvelles ressources pour assurer un autre genre de travail que celui de préparation à la guerre afin qu'en tous temps on soit heureux de pouvoir dire: « On nous trouvera là! »

M. Mamin-Matthey, de La Tour, remercie les autorités veveysannes au nom de la population de La Tour et des malades qu'il a amenés au lazaret de Vevey. On se souvient que lorsque son propre lazaret fut désaffecté, La Tour eut encore quelques grippés qui bénéficièrent de l'installation du lazaret veveysan. M. le syndic répondit en excellents termes à M. Mamin-Matthey et à ceux qui prirent la parole, et le dernier mot resta à la collation qui réunit dans la fraternité de la joie ceux que la fraternité de l'angoisse et du dévouement avait réunis en 1918-19.

## Nouvelles de l'activité des sociétés

### Société militaire sanitaire. Circulaire du Comité central aux sections.

*MM. les officiers et bienfaiteurs,*

*Chers camarades,*

Comme vous le savez, l'assemblée des délégués et les exercices-concours pour 1920 ont été ajournés par voie de vote jusqu'en automne 1920. Malheureusement, pour des raisons importantes, la section de Lausanne se voit dans l'impossibilité de se charger de l'organisation de ces fêtes en automne, par contre, elle est prête à se charger de l'organisation des exercices-concours en mai 1921. Comme

cet ajournement place la section de Lausanne dans une position assez difficile, qui pourrait avoir des conséquences fâcheuses et en considération du petit nombre de sections participantes, le Comité central, d'accord avec la section de Lausanne, a décidé de tenir l'assemblée des délégués de cette année à Olten et d'ajourner les exercices-concours jusqu'en mai 1921.

La section de Soleure s'est distinguée en acceptant d'organiser la 39<sup>e</sup> assemblée des délégués qui sera très modeste.

Nous avons donc l'honneur d'inviter MM. les officiers, nos chers camarades, ainsi que tous

les bienfaiteurs de notre association, à prendre part à l'assemblée des délégués, et nous leur donnons ci-après les tractanda.

Comptant sur une participation ponctuelle et nombreuse, nous vous saluons amicalement.

Au nom du Comité central :

Le président: JOSEPH HONAUER.

Le secrétaire: JOSEPH BÜHLER.

**Invitation à la 39<sup>e</sup> assemblée des délégués, à Olten.** — Dimanche, le 11 juillet 1920, à 9 h. du matin, dans la Salle de concert Olten-Hammer.

Tractanda :

- 1° Appel et remise de pouvoirs.
- 2° Procès-verbal de l'assemblée des délégués des 24 et 25 mai à Lucerne.
- 3° Rapport annuel pour 1919. Communication du président.
- 4° Rapport de caisse pour 1919. Communication des reviseurs.
- 5° Choix de la section principale pour 1920/21.
- 6° Election des reviseurs pour 1920.
- 7° Choix du lieu de la prochaine assemblée des délégués.
- 8° Propositions de la section centrale.
  - a) Augmentation des cotisations à la caisse centrale, de 60 ct. à 1 fr. pour les membres actifs.
  - b) En considération des grands frais d'impression des rapports annuels, le Comité central propose de les supprimer jusqu'à nouvel avis, suivant § 19 des statuts.
  - c) Exclusion de différentes sections, qui n'ont pas tenu leurs engagements.
- 9° Proposition des sections: a) Section de Bâle: 1. Le Comité central est invité à examiner la question d'un bulletin, analogue à ceux imprimés par les sections de Zurich et de Bâle, ou de voir éventuellement si ces deux organes de sections ne pourraient pas être transformés en organes centraux (pour toutes les sections et tous les membres). 2. Les protocoles des assemblées ordinaires et extraordinaires des délégués devraient être portés à la connaissance des sections au plus tard 1 à 2 mois après que ces assemblées ont eu lieu.
  - b) Section de Lucerne et environs: 1. Que propose le Comité central pour aider à des sections dont l'état de finances est mauvais, de prendre part aux exercices-concours? 2. On propose de verser au Comité central, pour ses peines et travaux, dont on ne peut pas établir la facture, une somme annuelle de fr. 200 à payer par la caisse centrale. Cette décision aurait effet rétroactif pour l'année dernière.
10. Questions diverses.

NB. Pour cette journée, le médecin en chef a permis le port d'uniforme. Les noms des délégués doivent être indiqués au secrétaire central Joseph Bühler, Ledergasse 14, Lucerne, jusqu'au 6 juillet. Suivant § 12 des statuts centraux, les sections de 30 membres ont 1 délégué, de 31 à 50 membres 2 délégués, au-dessus de 50 membres 3 délégués.

**La section du canton de Soleure à ses sections-sœurs, aux amis et bienfaiteurs de la société.**

*Chers camarades,*

Suivant communication du Comité central de la Société militaire sanitaire suisse, l'assemblée des délégués aura lieu en 1920; acceptée par la section de Soleure, elle se fera

**Dimanche le 11 juillet 1920, dans la Salle de concert Olten-Hammer, à Olten.**

Bien qu'Olten ait déjà été choisi en 1916 comme endroit de réunion, nous avons accédé au désir du Comité central et accepté la direction de l'assemblée des délégués, en faisant les choses simplement, comme il le convient pour les militaires.

Nous avons donc établi le programme suivant: *Samedi*, le 10 juillet 1920: 6—9 heures du soir, réception des délégués et hôtes logant à Olten; à 9 h. réunion facultative dans la Salle de concert Olten-Hammer, à Olten.

*Dimanche*, le 11 juillet 1920: 7 à 8<sup>1</sup>/<sub>2</sub> h. du matin, réception des délégués et hôtes. 9 h. ouverture de l'assemblée des délégués, dans la Salle de concert Olten-Hammer, à Olten. Midi: banquet dans la Salle de concert Olten-Hammer. (Banquet fr. 4, vin non compris.) Ensuite continuation de l'assemblée des délégués.

Signes: les membres de la section de Soleure porteront de petits nœuds rouges et blancs.

On ne distribuera aucune carte de fête.

Nous serons très heureux de recevoir à Olten nos chers camarades et amis, venus en grand nombre de tous les coins de notre chère patrie et nous ferons de notre mieux, afin que l'assemblée des délégués de cette année soit une journée bien remplie et qui nous laissera un bon souvenir.

Olten, le 31 mai 1920.

Avec nos salutations patriotiques et une bonne poignée de main :

Au nom de la Société militaire sanitaire suisse du canton de Soleure :

Le président: A. DISTEL.

Le secrétaire: PAUL SOLAND, sold.